

Règlement du Jeu

« AUTO PLUS - ELITE AUTO »

Article 1. Société organisatrice

La Société Editions Mondadori Axel Springer (EMAS) SNC, dont le siège est 8 rue François Ory, 92543 Montrouge Cedex, responsable de l'édition du magazine Auto Plus et du site Internet www.autoplus.fr, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège organise un jeu qui se déroulera, du 22 avril au 16 mai 2014, intitulé :

« Concours Auto Plus / Elite Auto »

Article 2. Champ d'application

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse non comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion de ce jeu.

Limitation de participation :

Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse email et/ou même adresse postale et/ou même IP)

Article 3. Mécanisme

Cette opération a pour but de désigner le gagnant d'un scooter.

Afin de tenter sa chance, il suffit de compléter le formulaire d'inscription et de trouver les bonnes réponses aux questions posées sur le site www.autoplus.fr :

Question 1 - Quelle est la plus forte remise chez Elite-Auto ?

Question 2 - Combien de marques sont disponibles chez Elite-Auto ?

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation du lot qui aurait été éventuellement obtenu.

ATTRIBUTION DES LOTS

Un tirage au sort effectué après la fin du jeu sous le contrôle de la SCP Simonin, Le Marec et Guerrier, Huissiers de justice associés au 54 rue de Taitbout 75 009 Paris, désignera le gagnant du lot parmi tous les participants ayant donné les bonnes réponses.

Article 4. Lot offert

- Dénomination commerciale du scooter "Piaggio Liberty 50"

- valeur neuve actuelle : 2.099€ TTC

- valeur neuve du scooter : 1.675€ TTC

- Couleur : bleu

Cette dotation ne comprend pas les frais d'immatriculation (carte grise), ni les frais d'assurance, ni les frais de transport entre le domicile du gagnant et le lieu de remise des clés (Elite-Auto/Coignières (78)) ni les frais de restauration, hébergement qui restent à la charge du gagnant.

Le gagnant sera contacté au nom et à l'adresse indiquée lors de sa participation, et invité à prendre contact avec la Société Organisatrice pour définir la date de remise du véhicule. Le gagnant devra fournir à la Société Organisatrice la photocopie de son permis de conduire et/ou fournir la photocopie du permis de conduire de la personne qui conduira le véhicule à la réception du véhicule (permis de conduire non nécessaire pour ce type de véhicule) prévoir l'assurance pour cette personne. Si le gagnant ne se manifeste pas avant le 30 juin 2014, le participant tiré en tant que premier suppléant se verra remettre le véhicule dans les mêmes conditions.

La Société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La société organisatrice se réserve le droit d'envoyer un autre lot que celui annoncé dans le règlement du jeu, en cas de problème avec ses partenaires. Le lot de substitution qui sera envoyé au gagnant devra être d'une valeur unitaire au moins équivalente à celle du lot prévu dans le règlement du jeu et annoncé au gagnant.

Article 5. Contrôles et réserves

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, ou dont les coordonnées seront incomplètes.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants dès lors qu'ils en auront pris possession. Tout cout additionnel (notamment assurance, vignette etc.) est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

Les participants autorisent toute vérification utile concernant leur identité.

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires son nom, adresse ou image.

Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société organisatrice.
La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement pourra être obtenu à titre gratuit sur simple demande (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur), en écrivant à :

**Auto Plus – Règlement « Auto Plus/Elite Auto»
8 Rue François Ory – 92543 Montrouge Cedex.**

Le règlement complet sera également disponible sur le site internet www.autoplus.fr.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de NANTERRE.

L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes d'acheminement des informations par le réseau Internet qui pourraient altérer certaines participations (mauvaise communication téléphonique, interruption du réseau...).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78 (article 17) les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

Editions Mondadori Axel Springer, Marketing Auto, 8 rue François Ory, 92543 MONTRouGE CEDEX.

Article 6. Remboursement

Le coût de connexion Internet pourra être remboursé sur simple demande écrite dans la limite d'une communication de 3 minutes et d'une seule demande par envoi (soit au prix d'une communication locale), au plus tard 7 jours après la connexion (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Auto plus
Règlement «Auto Plus - Elite Auto»
8 rue François Ory
92543 MONTRouGE CEDEX**

en précisant le support du jeu (www.autoplus.fr), l'intitulé du jeu, la date et l'heure de la connexion et en joignant une copie de la première page du contrat d'accès Internet comportant la mention de l'identité du joueur, le nom de son fournisseur d'accès et de la description du forfait.

Les joueurs utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques et Internet ne sont pas remboursés.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

La Société organisatrice ne sera pas responsable des frais engagés à l'occasion d'une participation non-valide et aucun remboursement ne pourra être demandé à l'exception du remboursement par jeu.

Article 7. Dépôt de règlement

Le règlement complet est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN, LE MAREC et GUERRIER, Huissiers de Justice associés, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.